



Rapport des Comités aux membres quant aux motifs, caractéristiques et conséquence de la fusion des deux Associations

1. Qu'est-ce qu'une fusion de deux Associations ?

Une fusion consiste à regrouper deux entités, dans le cas présent « *Les Amis du Chemin de Saint-Jacques – Association helvétique* », ci-après les « *Amis* », d'une part, et « *jakobsweg.ch* », ci-après « *jw.ch* », d'autre part, pour qu'elles n'en forment plus qu'une.

Une fusion peut prendre deux formes, à savoir :

- Une absorption, soit la reprise d'une des deux entités par l'autre, auquel cas la première disparaît au profit de la deuxième
- Une combinaison, soit la réunion des deux entités qui s'effacent, sans pour autant disparaître, pour créer une nouvelle

Dans le cas qui nous intéresse, c'est la deuxième option qui a été retenue.

2. Qu'est-ce que ça signifie concrètement ?

Toutes choses égales par ailleurs, l'opération s'apparente à un mariage sous le régime de la communauté des biens.

Il est prévu que les deux Associations actuelles se fondent dans une nouvelle entité qui s'appellera

Compostelle Suisse / Jakobsweg Schweiz

Les *Amis* et *jw.ch* y apporteront chacune leurs membres, actifs, passifs, activités, archives, valeurs et expériences.

L'hypothèque de CHF 110'000 qui grève le gîte de Brienzwiler sera également transférée, sous réserve d'acceptation par le créancier selon l'article 25 de la LFus.

La fusion sera effective dès son acceptation par les membres le 28.03.2026 et à partir de cette date, tous les actes juridiques des Associations fondatrices seront réputés accomplis pour le compte de la nouvelle Association. Chaque membre conservera ses droits et deviendra automatiquement membre de la nouvelle structure.

Les budgets et comptes seront consolidés de manière rétroactive au 01.01.2026.

Sous réserve du maintien de l'exemption fiscale dont bénéficie actuellement les *Amis*, la nouvelle entité aura son siège fiscal à Genève. Elle ne sera pas inscrite au RC, du moins tant qu'une telle démarche, coûteuse, reste facultative.

Aucun avantage particulier ne sera accordé à l'une ou à l'autre des entités actuelles, ou à l'un de ses membres.

3. Etant donné la différence de taille entre les deux Associations, pourquoi ne pas avoir choisi la solution d'une fusion par absorption ?

Notre objectif est que chacun des deux partenaires se sente à l'aise dans sa nouvelle maison, à l'image d'un jeune couple qui emménage. A contrario, nous avons estimé que l'absorption pure et simple d'un des partenaires par l'autre ne pourrait que créer des rancœurs et hypothéquer notre développement futur.

Le nombre de membres n'est finalement qu'un aspect secondaire. Ce qui importe, c'est que l'addition des compétences ait une réelle valeur ajoutée pour les pèlerins, et que l'opération ne soit pas déséquilibrée sur le plan financier.

Dans le cas présent, l'apport des deux partenaires au ménage commun est significatif et aucun des deux ne fait une mauvaise affaire. Nous pouvons ainsi parler sans arrière-pensées d'une fusion « entre égaux », malgré la différence de taille.

4. Qu'est-ce que *jakobsweg.ch* apporte aux *Amis* ?

Les *Amis* profitent de l'apport de *jakobsweg.ch* dans les domaines suivants :

- Un site internet solide (alors que celui des *Amis* est techniquement obsolète)
- Description des chemins de liaison en Suisse
- La formation d'accompagnateurs de pèlerins certifiés
- Un shop proposant une large gamme de produits utiles aux pèlerins
- Le projet *Sur 4 roues à travers la Suisse*
- Un Comité plus jeune que celui des *Amis*
- La proximité avec le Pilgerzentrum de Zurich
- Le soutien financier et spirituel de l'Eglise réformée bernoise

5. Qu'est-ce que les *Amis* apportent à *jakobsweg.ch* ?

jakobsweg.ch profite de l'apport des *Amis* dans les domaines suivants :

- Les stamms d'information et d'échange, qui seront développés
- La brochure *Ultreïa*, publiée deux fois par an
- Le réseau de surveillants de chemin, qui sera étendu aux chemins de liaison
- Le gîte de Brienzwiler
- Des Assemblées générales qui sont autant d'événements
- Une base de membres plus importante et variée
- Un grand nombre de membres collectifs, communes notamment

6. Qu'en est-il sur le plan financier ?

Du fait de leur taille et organisation respective, la structure de revenus et de coûts des deux Associations est forcément différente, mais elles se rejoignent dans leur capacité de générer un petit bénéfice. La fusion permettra la rationalisation de certaines dépenses. Quant aux bilans respectifs, ils sont assez semblables si l'on tient compte du fait que le gîte de Brienzwiler est hypothéqué à hauteur de CHF 110'000.

Les chiffres ci-dessus se réfèrent au dernier exercice (2024). Les comptes 2025 des deux Associations seront disponibles sur le site un mois avant l'AG constitutive.

REVENUS (CHF)	Les Amis	jakobsweg.ch
Cotisations	79'570	12'559
Marches / Formation	3'702	0
Le Shop	6'188	16'147
Dons	400	1'482
Autres	793	-237
Total des revenus	90'653	29'951

CHARGES (CHF)	Les Amis	jakobsweg.ch
Site Internet	5'756	9'364
Projets	2'825	1'000
Stamms / Chemins	4'170	0
Formation	0	3'879
Le Shop	0	5'862
Administr. / Comité	15'461	6'970
Assurances / Impôts	1'535	1'422
Assemblée générale	8'969	0
Brienzwiler	5'398	0
Belorado	10'317	0
Ultreïa	17'491	0
Divers	11'392	0
Total des charges	83'314	28'496

RESULTAT (CHF)	Les Amis	jakobsweg.ch
Cash-flow opération.	7'339	1'454
Paiements pour 2025	19'366	0
Provisions constituées	-26'301	0
Bénéfice net	404	1'454

ACTIFS	Les Amis	jakobsweg.ch
Gîte de Brienzwiler	110'000	0
Autres actifs	149'332	116 629
Total des actifs	259'332	111 629
PASSIFS	Les Amis	jakobsweg.ch
Passifs à court terme	1'370	16'461
Hypothèque		
Brienzwiler	110'000	0
Provisions	60'939	28'730
Fonds propres	87'023	66'438
Total des passifs	259 332	111 629

Valeur de marché de Brienzwiler : CHF 280000

7. Fondamentalement, pourquoi fusionner ?

Il aurait certes été possible de s'en tenir à une collaboration ponctuelle entre les deux Associations, mais nos discussions ont révélé que les deux entités avaient tout à gagner d'aller plus loin. La décision de fusionner a notamment été prise sur la base des considérations suivantes :

- Ce qui nous rapproche est bien plus significatif que ce qui a pu nous séparer

Dès la première rencontre des deux Comités, il a été attesté de part et d'autre qu'il n'existe aujourd'hui plus aucun passif entre les deux Associations. Dès lors, il était naturel de chercher en toute amitié comment avancer ensemble, avec le seul objectif d'offrir le meilleur possible aux pèlerins.

Pour l'anecdote, nous avons évoqué en toute franchise notre passé tumultueux et constaté qu'aucun d'entre nous n'avait entendu la même histoire quant au pourquoi des différents de naguère.

- Assurer une meilleure visibilité et crédibilité vis-à-vis de l'extérieur

Actuellement, l'existence de deux structures semblables, partageant les mêmes objectifs et s'adressant au même public, est source de confusion, y compris parmi les membres. Une Association unique sera beaucoup plus facile à identifier et à faire connaître des pèlerins. Elle parlera en outre avec plus de légitimité.

- Regrouper intelligemment des activités similaires et très complémentaires

L'analyse des possibilités de collaborer davantage a montré qu'une telle collaboration était non seulement possible, mais souhaitable dans l'ensemble de nos activités. Sur bien des aspects, les deux Associations sont parfaitement complémentaires.

- Rationalisation et économie (notamment sur le plan informatique)

La fusion permet une allocation plus efficace de nos ressources. Les membres du Comité accomplissent un travail considérable, bien supérieur en temps à ce qui est normalement attendu des bénévoles. Nous espérons répartir la charge de travail de manière à la rendre moins lourde et plus séduisante.

- Assurer l'avenir dans une société toujours plus d'individualiste

C'est un élément central de notre réflexion. Les associations en général perdent des membres et peinent à renouveler leurs cadres. L'engagement individuel bénévole sans limite de peine ni de temps a tendance à faire place à des *coups-de-cœur* fugaces et éparpillés. De plus, les volontaires demandent de plus en plus à être indemnisés. Avec une assise plus large, nous augmentons nos chances de trouver de nouveaux membres et de trouver parmi eux les cadres de qualité dont nous aurons besoin.

- Volonté d'intégrer toutes les régions linguistiques du pays

La nouvelle structure sera plus représentative de la diversité suisse que les deux Associations actuelles. Dans ce domaine également, elles se complètent et il sera possible de se définir comme *suisse sans réserve*, avec une présence dans les 4 régions linguistiques.

8. Qui sont les deux Association ?

jakobsweg.ch a été fondée à Berne, avec siège dans ce Canton. Dès 1997, un groupe de projet de l'Oberland bernois s'était donné pour mission de promouvoir et de revitaliser le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Suisse. À ses débuts, ce groupe était soutenu par la Chambre économique de l'Oberland bernois. Depuis 2008, le projet est poursuivi par l'Association *jakobsweg.ch*.

Selon ses statuts, *jakobsweg.ch* a pour objectif de recenser, documenter, promouvoir et décrire les chemins de pèlerinage qu'elle connaît. Elle souhaite entretenir et préserver le patrimoine culturel mondial que constituent les chemins de pèlerinage et le positionner durablement dans la société comme un bien commun précieux. À cette fin, elle crée ou encourage des offres éducatives appropriées. L'Association rend ces connaissances accessibles à un large public à l'aide des technologies actuelles. Elle peut aider les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas voyager seules et/ou de manière autonome en leur fournissant des guides, en leur proposant des offres de pèlerinage, des accompagnateurs et des hébergements, ainsi que d'autres informations. L'Association élargit en permanence sa documentation sur les chemins de pèlerinage afin que les personnes à mobilité réduite puissent également se déplacer de manière aussi autonome que possible sur les chemins de pèlerinage. L'Association peut soutenir des organisations d'aide qui fournissent leurs services à titre bénévole. Elle peut également soutenir leurs projets dans le domaine du pèlerinage par l'intermédiaire de personnes expérimentées. L'Association ne poursuit aucun but commercial et ne vise aucun profit. Les organes agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune compensation financière pour leurs tâches régulières. L'Association peut conclure des coopérations avec d'autres organisations d'utilité publique, les accueillir ou y adhérer si cela favorise la réalisation des objectifs et l'utilité publique.

Pour sa part, les *Amis du Chemin de Saint-Jacques, Association helvétique*, avec siège commercial dans le canton de Berne et siège fiscal dans celui de Genève, a été fondée en 1988 à Lausanne. Selon ses statuts, ses buts sont de promouvoir le pèlerinage et de répondre aux besoins des pèlerins, ainsi que de soutenir tout ce qui se rapporte aux Chemins de Saint-Jacques. Ses moyens d'action sont notamment les publications, conférences, voyages, expositions, bibliothèque et photothèque, site internet et réseaux sociaux. Pour atteindre ses buts, en particulier pour approfondir les contacts entre les membres, elle favorise la formation de groupes régionaux nommés stamms de pèlerins. Une aide financière peut être allouée à ces groupes régionaux dans le cadre du budget annuel. Elle informe et conseille les personnes intéressées, entre autres par la mise à disposition des moyens d'action précités. Elle participe à l'entretien du Chemin de Saint-Jacques et à la conservation de ses sites et monuments en Suisse. Enfin, elle collabore avec des organisations analogues et peut devenir membre collectif d'autres institutions. Les organes de l'Association s'engagent à titre bénévole.

9. Qu'est ce qui les distingue ?

S'il y a eu des différences de style et de priorités dans le passé, les deux Associations se ressemblent dans leur manière de fonctionner. Leur principale raison d'exister est la même, à savoir servir les pèlerins et les Chemins vers Saint-Jacques en Suisse. Les deux plus grandes distinctions sont le nombre de membres (environ 1'900 pour les *Amis* et 240 pour *jw.ch*) ainsi que la répartition géographique des membres (2/3 de Romands pour les *Amis*, plus de 90% d'Alémaniques pour *jw.ch*).

10. Pourquoi effectuer cette fusion maintenant ?

Nous souhaitons tirer un trait définitif sur le passé. Par ailleurs, nous devons être ouverts au changement et pragmatiques pour assurer notre succès à moyen et long terme. Nos membres l'ont bien compris, puisque la demande d'un rapprochement a été initiée à la suite d'un vote positif dans ce sens des *Amis* lors de l'AG de Coire en 2024.

En 2025, les deux Assemblées générales ont chacune voté sans opposition l'objectif de préparer une fusion pour 2026, signe évident que les temps ont changé et que le processus en cours s'appuie sur un large consensus.

En résumé, maintenir deux structures séparées ne répond plus, ni à un quelconque besoin, ni au souhait de nos membres.

11. Comment va se dérouler l'AG de Schaffhouse le 28 mars 2026 ?

L'AG de Schaffhouse se déroulera en deux parties. Tout d'abord, les deux Associations actuelles devront valider leur exercice 2025 respectif, puis accepter la proposition définitive de fusionner, chacune de leur côté.

Dans la foulée prendra place l'AG constitutive de la nouvelle Association, avec cette fois l'ensemble des participants votant ensemble. Dès lors que le principe de la fusion a déjà été accepté sans opposition en 2025 et que toute l'information nécessaire aura été communiquée à l'avance, le nouveau Comité propose de voter les statuts en bloc.

Une fois les statuts acceptés viendront les autres points formels tels que l'acceptation du budget, l'élection des membres du Comité, la détermination des cotisations et ainsi de suite.

La fusion sera alors effective. Le Comité se mettra immédiatement au travail pour finaliser les différents points qui, pour des raisons de protection des données, n'ont pas pu être formellement traités auparavant (liste de membres, assurances, annonce aux autorités fiscales, ...). Les projets et activités actuelles seront poursuivis au sein de la nouvelle structure.

12. Va-t-on fusionner de la sorte avec d'autres structures dans le futur ?

Non. La fusion telle que planifiée entre les *Amis* et *jw.ch* restera un cas unique, car elle implique les deux Associations de pèlerins vers Saint-Jacques actives au niveau suisse.

Les autres Associations, soit s'intéressent à des parcours historiques différents (Francigena, Huguenots, Francisca, ...), ou alors sont établies dans un cadre régional.

C'est pourquoi il n'est ni prévu ni recherché d'intégrer d'autres structures par la suite. Si certaines circonstances devaient toutefois pousser l'une ou l'autre d'entre elles à solliciter un rapprochement, nous leur proposerions de nous rejoindre par absorption.

13. Les deux Associations fondatrices vont-elles perdre leur âme ?

Non. La nouvelle Association va évoluer, comme les *Amis* et *jw.ch* l'ont d'ailleurs toujours fait. A la fin, ce qui fait l'âme d'une Association, ce sont les membres, l'esprit qui les anime et les activités proposées. Les membres devraient retrouver l'ambiance et la fraternité qu'ils cherchent en participant à nos activités.

Ce qui est certain, c'est que le nouveau Comité issu de la fusion s'inscrira dans la continuité, mais pas l'immobilisme, car notre Association devra toujours se réinventer et s'adapter à son environnement.

14. Qu'en est-il des langues ?

A l'origine purement francophone, les *Amis* sont devenus bilingues avec le temps. Aujourd'hui, tant la brochure *Ultreïa* que toutes les communications sont en français et en allemand. Pour leur part, *jw.ch* est essentiellement alémanique, mais s'est également ouverte au français ces dernières années.

Au sein du Comité, chacun parle sa langue et les autres comprennent. Les messages à l'attention des membres seront toujours traduits afin que toutes et tous puissent en comprendre l'essentiel.

Nous ferons aussi attention de donner davantage de place à l'italien.

Finalement, ce sont surtout les membres de *jw.ch* qui entendront davantage parler français.

15. Les membres vont-ils payer plus de cotisation ?

Ce n'est évidemment pas notre objectif. Le tableau ci-dessous rappelle les tarifs actuels et énoncent ceux qui seront proposés par le nouveau Comité à Schaffhouse.

CHF	Les Amis	<i>jakobsweg.ch</i>	Après fusion
Membre individuel	60,00	50,00	60,00
Membre couple	80,00	80,00	80,00
Membre AVS	40,00	-	40,00
Membre couple AVS	60,00	-	60,00
Famille	-	100,00	100,00
Membre collectif	150,00	250,00	200,00

Le montant définitif des cotisations sera déterminé par l'AG constitutive de mars 2026, seule compétente en la matière.

Les quelques 40 pèlerins actuellement membres des deux Associations ne paieront plus qu'une cotisation.

Enfin, les membres d'honneur actuels garderont leur distinction et ne paieront pas de cotisation.

16. Quelles seront les priorités géographiques de la nouvelle structure ?

Les statuts consacrent le principe d'une activité concentrée sur la Suisse. La nouvelle Association s'adressera ainsi prioritairement :

- Aux pèlerins qui résident en Suisse
- Aux pèlerins étrangers le temps de leur traversée de la Suisse

Cette priorité n'empêchera pas l'Association d'être présente à l'étranger afin de se faire connaître, par exemple lors de Forums de pèlerins, ou encore pour tisser des liens avec les autres Associations qui s'adressent aux pèlerins vers Saint-Jacques.

17. Qu'en est-il de Belorado (*albergue espagnole sous la protection des Amis*) ?

Les nouveaux statuts prévoient la possibilité d'une activité durable au service des pèlerins de Saint-Jacques en dehors de la Suisse, mais à condition d'agir dans un cadre formalisé (ce n'a jamais été le cas pour Belorado) et de ne pas créer de charges récurrentes pour l'Association.

Aujourd'hui, le Comité des *Amis* a informé le propriétaire de la paroisse de Belorado (l'Evêché de Burgos) de son souhait de poursuivre notre relation, mais en la formalisant et surtout en assurant un meilleur équilibre dans la répartition des charges et des bénéfices. Rappelons que l'arrangement actuel ne donne que des charges aux *Amis*, tandis que toutes les recettes sont données à la paroisse. Si un meilleur accord s'avérait impossible, notre engagement se terminerait à la fin de 2026 au plus tard.

Il convient ici de rappeler que nous ne sommes pas propriétaire du gîte de Belorado et par conséquent nullement tenu de le financer indéfiniment à fonds perdus. Désormais, nous devons concentrer nos investissements en priorité pour entretenir et exploiter le gîte de Brienzwiler, dont nous sommes propriétaires et responsables.

18. Qu'en est-il du principe du bénévolat ?

Le bénévolat restera la règle, mais avec des possibilités d'aménagements et de sous-traitance de certaines activités à des tiers. Nous devrons également nous adapter à la *demande du marché* et probablement être pragmatiques, par exemple en ce qui concerne la tenue du site Internet et de la comptabilité.

Par ailleurs, certains membres s'engagent, en plus de leurs activités de base, pour organiser des marches, formations ou autres événements. Il est normal qu'ils soient dédommagés pour ce travail. Dans un tel cas et en règle générale, ce seront toutefois les participants à ces événements qui financeront l'organisateur, et non l'Association.

19. Quels seront les services payants, - les services gratuits ?

L'idée générale est que nos partenaires, tels les accueils jacquaires, les gîtes, les associations sœurs et bien entendu les membres en général, paient une cotisation et puissent ensuite bénéficier de nos services et de notre réseau gratuitement, respectivement à prix coûtant pour certaines activités.

En revanche, l'Association fera payer les services rendus à des tiers non-membres qui agissent à titre commercial et qui profitent d'une manière ou d'une autre de notre infrastructure. Elle facturera également ses recherches spécifiques, les conférences et autres engagements chronophages en faveur de tiers.

Ce rapport de fusion complète le projet de statuts et le contrat de fusion, lesquels forment un tout qui répond aux exigences formelles de la Loi sur les fusions. Les Présidents et les membres du Comité se tiennent à votre disposition pour toute autre information.

Rédigé à Vésenaz (GE) le 25 octobre et signé le 7 novembre 2025 à Fribourg.

En cas de divergence, le texte original en français fait foi.

Pour les *Amis du Chemin de Saint-Jacques – Association helvétique*

Pierre Jacques Weiss, Président

Doris Klingler, Vice-présidente

Pour *Jakobsweg.ch*

Rudolf Käsermann, Président

Marlies Kurt, Secrétaire